**Coronavirus – Modifications à partir du 1er octobre 2021**

Lors de sa séance du 17 septembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé la suivante modification :

**Mesures pour les personnes vulnérables sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2021**Les mesures pour les personnes vulnérables ont été prolongées jusqu'au 31 octobre 2021. Le droit à l'allocation corona-perte de gain pour les personnes vulnérables est ainsi prolongé jusqu'à cette même date.

**Des informations détaillées** sur les allocations pour perte de gain coronavirus ainsi que tous les formulaires nécessaires sont disponibles sur notre site web sous [www.promea.ch/coronavirus](http://www.promea.ch/coronavirus).